



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 OCTOBRE 2021

Le cinq du mois d'octobre deux mil vingt-et-un, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Maire.

1 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La commune décide de ne pas préempter sur la vente de :

- La maison sise **2 rue de la Laiterie**, La maison sise **20 rue de la Voie Jolie**, La maison sise **92 Port Cunault**.

2 – SCHÉMA DE MUTUALISATION 2021-2026 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Monsieur le Maire présente un rapport sur le schéma de mutualisation porté par les 45 communes que composent la Communauté d'Agglomération de Saumur. Ce schéma, composé de 2 groupes de travail et d'un comité de pilotage, se doit évolutif. Il traite du service public rendu, de l'amélioration de la coordination, de la mise en cohérence des politiques publiques, ainsi que de la réduction des dépenses publiques. Douze projets prioritaires en ressortent et appellent à être complétés. Chaque commune a désormais la possibilité de s'engager dans la mise en œuvre de ce schéma.

Le conseil municipal, émet un avis favorable au schéma qui comprends 12 projets.

3 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Conformément à la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au journal officiel du 13 juillet 1999,

En application de l'article L5211-39 du Code général des Collectivités territoriales,

Après avoir entendu le rapport, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Émet un avis favorable.

4 – DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal en date du 1^{er} décembre 2020, de céder une partie de parcelle de terrain dans le prolongement de la parcelle section D n°902.

Afin de céder cette parcelle en bonne et due forme, le conseil municipal, après délibération, constate que le bien n'est plus affecté à l'usage du public, et porte le déclassement du domaine public de la parcelle. Celle-ci est en cours de numérotation.

5 – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPÉRATIONS DE DÉPANNAGES DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE DE SEPT 2020 A AOUT 2021

La collectivité de SAINT CLEMENT DES LEVEES par délibération du Conseil décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations de dépannage de l'éclairage public, soit **927,31 € TTC**.

6 - ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées qui a été adopté par cette dernière.

Compte tenu que le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, qui délibérera sur les attributions de compensation définitives 2021 versées aux communes, est fixé au 16 décembre 2021, le rapport doit être adopté par les Conseils Municipaux avant cette date.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- approuve le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 21 septembre 2021.

7 – INFORMATISATION DES SERVICES TECHNIQUES : Il est constaté certains besoins informatiques pour passer des commandes de fleurs, par exemple. L'idée serait de mettre à disposition un ordinateur à la mairie, pour profiter de la connexion internet existante. Des devis seront demandés.

8 – PROJET DE JARDIN PARTAGE ASSOCIATIF – Association Les Clémentines Vertes :

Nadège Roulleau présente un rapport sur une demande de jardin partagé associatif. Elle propose de mettre à disposition une partie du terrain de foot. Concernant l'approvisionnement en eau, Stéphane Derouet propose d'installer des récupérateurs d'eau. Une réunion d'information et préparatoire aux projets est prévue le 8 octobre prochain, elle est ouverte à tous – Xavier Lévêque en est le Président. La carte d'adhésion est de 10 €/an. Chacun participe et chacun récolte.

Un poulailler sera intégré au projet.

Une liste des différents besoins a été établie dans le but d'obtenir des dons de matériel qui ne servent plus. Les services techniques ont déjà mis de côté quelques outils.

A savoir qu'une opération est en cours à l'agglomération pour l'achat d'un poulailler, une subvention peut être demandée. Les besoins sont d'environ 700 € de matériel. L'un des 2 vestiaires pourrait servir de local de rangement. Le projet offre une perspective de développement s'il est apprécié des Clémentais.

Le Conseil Municipal, décide d'octroyer une aide financière au démarrage sous forme de subvention, sur factures d'achat de matériel, pour un maximum de 500 Euros.

9 - DEVIS DIVERS ACCEPTES:

➤ **Les devis SEMAC :**

- pour l'achat d'huile mécanique d'un montant de **781.44 € TTC**
 - pour le remplacement des dents de l'épaveuse d'un montant de **734.40 € TTC**
- sont acceptés par le conseil municipal.

➤ **Le devis Transport Anjou 2000** Conformément aux prévisions budgétaires, Monsieur Jean-Noël NIVELLE a demandé des devis :

- pour le curage de fossés prévu pour 300 m linéaires,
- pour la création de 3 jeux de pétanques comprenant le terrassement, géotextile le 0/10 bleu et le compactage,
- pour le terrassement préparatoire à l'installation de tables de pique-nique.

pour un montant total de **2 868.60 € TTC**.

Les travaux sont prévus le 15 novembre prochain.

➤ **Le devis** du Mixeur batteur pour la cantine pour un montant de **847,02€ TTC**.

10 - RAPPORT DES COMMISSIONS

- **Commission bulletin** : Le travail sur le bulletin a démarré. Chacun peut y apporter sa contribution.
- **Commission Vie associative** : une réunion est arrêtée le 22 novembre à la salle des fêtes avec toutes les associations et la municipalité.
Le règlement du futur City stade et du terrain de tennis sont en cours de rédaction.
- **Commission Vie scolaire** : La demande de subvention pour le **déploiement numérique de l'école**, était basée sur un devis d'un montant de 7 194€ - Le dossier étant accepté, le devis datant du mois de mars doit être réactualisé. L'installation devrait se faire en octobre-novembre.
 - La livraison du **jeu de cours des petits** (MEFRAN) est prévue semaine 42. Il sera installé semaine 43 et le sol souple coulé en semaine 44.
 - Une étude a été menée par Stéphane Derouet sur **l'achat groupé de denrées alimentaires** pour notre cantine scolaire. Le but est de faire des économies tout en conservant nos fournisseurs locaux. L'adhésion au **Groupement Ouest d'Achats Libres** est gratuite. Il n'y a pas de volume minimum. Les aliments peuvent être conservés grâce à leur fraîcheur garantie. Des collectivités voisines utilisant le service, ont été contactées et en sont satisfaites. L'économie sera d'environ 1 000€ sur l'année. Le Conseil Municipal valide l'adhésion et charge monsieur le Maire de signer le Contrat d'Entreprise de Services.

QUESTIONS DIVERSES

- **SAFER** : Suite au départ en retraite de Mr LEROI, un mandat de recherche de preneur a été lancé par la SAFER, à la suite duquel les terres ont été attribuées à Mr PONTOUIS Rudy dans les mêmes conditions.
- **Repas des Aînés** : 21 Novembre. Il est ouvert aux personnes de 70 ans et plus. Le pass sanitaire est demandé d'être porté à la connaissance de la mairie avant le repas.
- **Mutuelle Communale CCAS** : La municipalité a décidé de renouveler le partenariat avec la mutuelle communale AXA pour une année. Elle concerne les retraités, commerçants, artisans, agriculteurs, agents et demandeurs d'emploi de la commune qui peuvent bénéficier de remises intéressantes.
- **Date du prochain conseil** : **2 Novembre 2021 à 20 h** à la mairie.
- **Le Marathon de la Loire** organisé par LEO aura lieu le **15/05/2022**.
- **La plateforme du City stade** sera réalisée semaine 41 et **la livraison du City stade** semaine 44.
- **Le livre sur la laiterie** est sur le point d'être terminé.

Fait à St Clément des Levées le 8 octobre 2021

Le Maire,

Laurent NIVELLE